

● (1450)

M. Marchand: Monsieur l'Orateur, nous collaborons avec les autres ministères et nous leur signalons les dispositions législatives que nous voudrions voir adopter. Nous agissons ainsi. Il est préférable, je crois, de procéder ainsi au lieu de me charger de toute la réglementation. Par exemple, le ministère des Transports a la haute main sur certains aspects de la pollution. A mon avis, il serait ridicule et peu pratique qu'à titre de ministre d'État chargé de l'environnement j'assume tous ces pouvoirs. Les fonctions de réglementation relatives à l'environnement, à la lutte contre la pollution et aux transports devraient rester telles quelles.

Je veillerai en qualité de ministre d'État chargé de l'Environnement à ce que les lois adoptées soient compatibles avec les objectifs que poursuit le ministère de l'Environnement.

* * *

LES AFFAIRES URBAINES

LA RÉVISION DU PAAP À SAINT-JEAN—L'IMPLANTATION D'UN BUREAU PERMANENT DE LA SCHL

Mme Jean E. Pigott (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État aux Affaires urbaines.

M. Paproski: Est-il ici?

Mme Pigott: Le ministre peut-il nous dire si un arbitre a été désigné pour étudier la situation créée par le PAAP à Saint-Jean, comme il s'y était engagé durant le débat en comité plénier? Je demande quelles mesures ont été prises en vue d'établir un bureau permanent de la Société centrale d'hypothèques et de logement pour y examiner les plaintes au sujet de la qualité médiocre des logements.

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre des Travaux publics et ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, il y a eu une rencontre à la suite des discussions que j'ai eues à la Chambre à l'occasion de la présentation du bill C-29 entre l'avocat des intéressés et un représentant de la Société centrale d'hypothèques et de logement. A la suite de cette rencontre, une réponse formelle est attendue de la part de l'avocat des intéressés, et aussitôt que nous l'aurons reçue, une décision quant à la nomination d'un médiateur sera faite.

[Traduction]

Mme Pigott: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire. Elle a trait à une autre situation à Penticton, en Colombie-Britannique. Il s'agit d'un rapport...

Une voix: Règlement.

Mme Pigott: Je voudrais poser une autre question au sujet de la qualité des logements à Penticton, Colombie-Britannique dont il a été question dans les journaux. Faute d'isolation thermique, certaines personnes se sont fracturées la jambe en passant à travers un toit. Ces personnes ont constaté avec inquiétude qu'un inspecteur de la Société centrale d'hypothèques et de logement leur avait vendu leur maison. Je demande au ministre si un inspecteur de la SCHL peut encore continuer à faire l'inspection des habitations qu'il construit et vend?

Questions orales

[Français]

M. Ouellet: Monsieur l'Orateur, j'aimerais obtenir plus de détails sur ce cas avant de le commenter. Il est évident que les remarques de l'honorable député me paraissent assez curieuses. Je ne veux pas les commenter avant de connaître ce cas en détail. Il arrive très souvent que pour des raisons politiques les députés de l'opposition ne fassent état à la Chambre que d'une partie ou d'un aspect d'une question, la présentant d'une façon qui paraît scandaleuse, alors qu'en réalité il existe souvent des explications tout à fait rationnelles au sujet d'une question donnée.

* * *

[Traduction]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

VANCOUVER—LES PRÉSUMÉS RETRAITS DE REMBOURSEMENTS ET POURSUITES JUDICIAIRES RELATIVEMENT AUX RÉCLAMATIONS POUR PERSONNE À CHARGE

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur l'Orateur, j'aimerais interroger le ministre du Revenu national au sujet d'une fraude intitulée «Rent-a-relative» et qui ferait perdre des millions de dollars à Revenu Canada, selon un bulletin de nouvelles que j'ai entendu. Il semble qu'une enquête sur 2,300 réclamations pour personne à charge dans la région de Vancouver a révélé que plus de la moitié exigeait plus ample vérification et que près de 1,000 étaient non fondées, ce qui a amené le gouvernement à engager de nombreuses poursuites judiciaires et à retirer ses remboursements.

Le ministre est-il au courant de ce problème et quelles mesures compte-t-il prendre pour le régler?

M. A. C. Abbott (ministre du Revenu national et ministre d'État (petite entreprise)): Oui, monsieur l'Orateur, nous sommes malheureusement au courant de cette escroquerie et nous avons engagé des poursuites dans de nombreux cas. Dans la région de Vancouver le rapport préliminaire faisait état de réclamations de l'ordre de \$364,000. Un nombre de demandes équivalant à \$268,000 étaient fausses et une douzaine de personnes ont été poursuivies. Je crois aussi savoir que dans d'autres régions du pays environ un tiers des réclamations au titre des personnes à charge étaient fausses. Nous sommes vigilants et chaque fois que nous avons des preuves, nous intentons des poursuites.

M. Clarke: Monsieur l'Orateur, le ministre a-t-il envisagé de consulter son collègue le ministre des Finances pour voir si les règlements régissant les réclamations au titre des personnes à charge ne pourraient pas être simplifiés pour que ce problème qui force le ministre à jouer un rôle d'inquisiteur cesse de revenir constamment?

M. Abbott: Monsieur l'Orateur, je pense que les règlements en cause sont équitables. Il est prévu qu'il faut faire la preuve que la personne dite à charge l'est réellement. Cela prouvé, la loi permet une déduction égale à celle prévue pour un Canadien ayant une personne à charge. Des difficultés surgissent quand la personne à charge est à l'étranger. A ce moment-là, il est plus difficile de vérifier l'authenticité des preuves apportées. Je ne pense pas qu'il faille changer les règlements. Je pense tout simplement que nos inspecteurs doivent demeurer vigilants.